



DATES D'INSCRIPTION AUX:

CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE BREVETS D'ETUDES PROFESSIONNELLES MENTIONS COMPLEMENTAIRES de niveau V

du mardi 13 octobre au vendredi 20 novembre 2015

(ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire)

Direction des Examens et Concours

DEC 4

Téléphone 05.36.25. (voir pages 7-8-9)

Courriel dec4@ac-toulouse.fr

Adresse postale CS 87703 31077 Toulouse cedex 4

Adresse géographique 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse

SESSION 2016

NOTE D'INFORMATION AUX CANDIDATS INDIVIDUELS

CATEGORIE DE CANDIDATS	MODALITES D'INSCRIPTION SUR INSCRINET
- CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EXAMEN A UNE SESSION PRECEDENTE - CANDIDATS INDIVIDUELS (1)	Un lien sera activé le mardi 13 octobre et accessible à partir du site internet de l'académie de Toulouse http://www.ac-toulouse.fr (rubrique « examens et concours ») (2)
- ENSEIGNEMENT A DISTANCE	Les candidats qui se réinscrivent doivent réutiliser leur numéro de candidat de la session précédente, en <u>veillant à vérifier attentivement les données pré-renseignées.</u>

- (1) pour se présenter en qualité de candidat individuel, il faut être majeur au 31 décembre de l'année de l'examen, soit le 31 décembre 2016.
- (2) à l'exception des CAP employé technique de laboratoire, pour lesquels subsiste un dossier papier (à télécharger à partir du mardi 13 octobre et à retourner avant le vendredi 20 novembre 2015).

Procédure d'inscription

L'inscription à un examen étant un<u>acte personnel</u>, il est recommandé aux candidats de procéder eux-mêmes à la saisie afin d'éviter des erreurs d'enregistrement et des omissions.

A la fin du processus, un <u>numéro d'inscription</u> s'affichera à l'écran. Vous pourrez alors éditer un récapitulatif de l'inscription. <u>Vous devrez impérativement noter ce numéro</u> : il vous permettra de justifier de votre inscription ou éventuellement de la modifier en cas d'erreur, jusqu'à la date de fermeture du serveur.

Si vous souhaitez modifier votre inscription, vous devrez saisir votre numéro d'inscription et votre date de naissance. Le numéro d'inscription sera alors suivi d'un numéro d'ordre différent (derrière le tiret). Ceci permettra de vérifier lors du retour des confirmations que celle signée correspond bien à la dernière modifiée.

Après la clôture des pré-inscriptions (début décembre), les services rectoraux (DEC 4) vous transmettront une **CONFIRMATION D'INSCRIPTION** à l'adresse que vous aurez indiquée sur Internet.

NB: si vous n'avez rien reçu <u>le 4 décembre</u>, vous devrez contacter mes services (coordonnées en page 7, 8 et 9).

Vous devrez impérativement informer <u>par écrit</u> la direction des examens et concours (DEC 4) du rectorat de tout changement de situation (<u>nouvelle adresse</u>, <u>démission</u>....).

Après avoir scrupuleusement <u>vérifié les renseignements</u> figurant sur la confirmation d'inscription, vous devrez compléter et signer cet imprimé, et éventuellement <u>y apporter les modifications</u> nécessaires à l'encre rouge.

<u>Il est indispensable de bien noter un numéro de téléphone et une adresse électronique, de sorte qu'on puisse vous contacter si nécessaire.</u>

NB : Soyez attentifs lors de la vérification des éléments figurant sur cette confirmation.

Aucun changement ne pourra être accepté par la suite.

LES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION DEVRONT ETRE RETOURNEES ACCOMPAGNEES DES PIECES JUSTIFICATIVES AU :

RECTORAT, bureau DEC 4, CS 87703 31077 Toulouse Cedex 4

au plus tard le vendredi 11 décembre 2015 (cachet de la poste faisant foi).

CETTE DATE EST IMPERATIVE SOUS PEINE D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Votre inscription ne deviendra définitive qu'après réception du dossier complet (confirmation signée + pièces à fournir).

<u>Important</u>: Je vous demande de bien vouloir noter que, lors de votre inscription sur INSCRINET, vous devrez obligatoirement répondre par « oui » ou par « non » aux messages qui s'afficheront :

- j'accepte la communication de mes résultats d'examen en vue d'une publication par la presse ou sur les sites internet de sociétés de droit privé.
- j'accepte la communication de mes résultats, de mon nom, et de mon adresse aux collectivités territoriales en vue d'une éventuelle remise de récompense.

<u>CANDIDATS HANDICAPES</u>: Si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement d'épreuves vous devez, lors de votre inscription, **cocher la rubrique : handicapé**.

Parallèlement, vous devez constituer un dossier auprès de la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du département de votre domicile.

Le rectorat enverra aux candidats qui se seront signalés au moment de leur inscription tous les éléments utiles pour effectuer cette demande d'aménagement (documents accessibles sur le site de l'académie : www.ac-toulouse.fr rubrique examens et concours).

Les candidats ayant présenté l'examen en 2015 avec un aménagement d'épreuves devront impérativement fournir la notification pour pouvoir bénéficier de cet aménagement en 2016.

NB: les demandes d'aménagement liées à une incapacité de dernière minute (ex : bras cassé) doivent être adressées directement à la direction des examens et concours.

Forme de passage

a) Forme globale:

Le candidat passe l'ensemble des épreuves au cours d'une même session, à l'issue de sa formation. Cette forme de passage est obligatoire pour les scolaires et les apprentis.

b) Forme progressive:

Le candidat choisit de ne présenter que certaines épreuves ou unités et d'échelonner, sur plusieurs sessions, le passage des épreuves.

Bénéfice- Dispense- Report

1) Bénéfice d'épreuves ou d'unités :

Le bénéfice est la conservation, à la demande écrite du candidat, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à une épreuve ou unité lors d'une session antérieure.

Le bénéfice porte sur une épreuve ou une unité obligatoire ou facultative. Il s'applique aux candidats passant l'examen sous la forme globale ou sous la forme progressive et n'est valable qu'à l'intérieur d'une spécialité donnée. La durée de validité d'un bénéfice d'épreuve ou d'unité est de cinq ans à compter de la date d'obtention de la note égale ou supérieure à 10.

<u>Important</u>: tout candidat renonçant à la conservation partielle ou totale de ses bénéfices de notes devra renseigner et joindre à sa confirmation d'inscription l'annexe 5.

<u>RAPPEL</u>: pour les candidats ayant obtenu des bénéfices de notes au titre d'une spécialité ou examen dont la réglementation a changé, il convient de se référer au tableau de correspondance d'épreuves entre l'ancien et le nouveau diplôme (tableau annexé au nouveau règlement).

2) Report de notes (pour les CAP uniquement) :

Le report de notes est la conservation à la demande écrite du candidat d'une note inférieure à 10 obtenue à une épreuve ou unité. Cette disposition n'est valable qu'à l'intérieur d'une même spécialité. La durée de validité d'un report de note est de cinq ans à compter de la date d'obtention de la note inférieure à 10.

<u>Important</u>: tout candidat souhaitant un report de notes devra renseigner et joindre à sa confirmation d'inscription l'annexe 5.

3) Dispense d'épreuves ou d'unités : référence : arrêté du 23/06/14 - J.O. du 04/07/14

Le candidat peut être dispensé d'une épreuve ou d'une unité dans l'un des cas suivants :

éducation physique et sportive Diplôme présenté: BEP

éducation physique et sportive

Français/histoire-géo/éducation civique Maths/sciences physiques et chimiques

Il est titulaire d'un diplôme indiqué dans le tableau ci-contre :	Diplôme du candidat	АР	BEP	Baccalauréat ou DAEU ou examen spécial d'entrée à l'université	iplôme ou titre nregistré au moins de iveau IV de ualification dans le NCP	Certification délivrée dans un état membre de l'union européenne
Epreuves dispensées		3	8	p o e	D er n in q) <u>-</u>
Diplôme présenté : CAP						
Français/histoire-géo/enseignement civique et moral						
Maths/sciences physiques et chimiques						
langue vivante 1	•	*				
éducation physique et sportive						

Dispense d'épreuve accordée à la demande du candidat

- Il n'a pas obtenu son diplôme mais a des bénéfices de notes au domaine général : il pourra être dispensé des épreuves du domaine général (disposition valable d'un BEP vers un CAP/ d'un BEP vers un autre BEP/ d'un CAP vers un autre CAP).
- Il justifie de dispenses d'épreuves ou de sous-épreuves au titre de la validation des acquis de l'expérience (durée de validité de cinq ans).

Attention : les dispenses sont produites à la convenance du candidat, pendant leur durée de validité.

Cas particulier de l'épreuve d'éducation physique et sportive : les candidats, autres que les scolaires et apprentis, peuvent, à leur demande, (faire une demande écrite) être dispensés de cette épreuve.

Depuis la session 2015 :

SIGNALE

- Le titulaire d'un CAP ne peut plus être dispensé des épreuves d'éducation physique et sportives du BEP qu'il présente.
- La demande de dispense vaut pour l'ensemble des épreuves du domaine général sauf sur demande écrite du candidat qui peut représenter une épreuve dispensée (annexe 5).

Epreuve d'éducation physique et sportive

L'examen terminal de l'éducation physique et sportive s'effectue sur deux activités. Il concerne les candidats individuels s'inscrivant au CAP et choisissant de passer l'épreuve et les candidats mineurs au 31 décembre 2016 inscrits au CNED.

Le choix du couple d'activités est opéré par le candidat lors de l'inscription à l'examen, à partir de la liste ci-dessous:

- Demi-fond et badminton simple
- Demi-fond et tennis de table simple

cette dispense ne vaut que si le diplôme dont est déjà titulaire le candidat comportait l'unité correspondante (cf relevé de notes du candidat).

- Sauvetage et badminton simple
- Gymnastique au sol et badminton simple
- Gymnastique au sol et tennis de table

Il convient d'être vigilant au moment du choix, ce choix étant définitif.

L'organisation de cette épreuve est gérée par le bureau DEC3 du rectorat.

05 36 25 78 17 : Dominique Dedieu-Dujols

05 36 25 78 14 : Véronique Teulet

Les candidats présentant cette épreuve sous forme ponctuelle devront renseigner la fiche (annexe 3) et la joindre à la confirmation d'inscription.

NB : dès lors que vous vous inscrivez à cette épreuve, elle devient obligatoire. Toute absence injustifiée sera éliminatoire.

Les épreuves d'E.P.S ne sont pas organisées lors de la session de remplacement.

Epreuve de langue vivante

Pour certains CAP, l'épreuve obligatoire de langue vivante est orale ; les candidats peuvent s'inscrire au choix en allemand, anglais, espagnol, italien, occitan (à l'exception des CAP du secteur aéronautique pour lesquels l'anglais est obligatoire).

Epreuves facultatives

Le candidat au CAP a la possibilité de choisir une seule épreuve facultative qui peut être : soit <u>une</u> <u>épreuve de langue vivante étrangère soit une épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</u>, lorsque le règlement particulier du diplôme le permet.

Au titre de l'épreuve facultative de langue, les candidats peuvent s'inscrire au choix en : allemand, anglais, espagnol, italien, occitan.

NB: Les épreuves facultatives ne sont pas organisées lors de la session de remplacement.

NB : Vous pouvez vous procurer le référentiel de la spécialité de CAP, BEP ou MCP qui vous intéresse en consultant le site de l'académie de Toulouse <u>www.ac-toulouse.fr</u> rubrique examens-concours/examens/ accès aux référentiels concernant les examens professionnels

NB: En cas d'accident lors du passage des épreuves (pratiques notamment), les candidats individuels ne peuvent pas bénéficier de la législation sociale en matière d'accident du travail.

Il leur est donc conseillé de souscrire une assurance (exemple: responsabilité civile...).

Seuls les candidats scolaires, apprentis ou en formation continue, sont couverts pour tout risque d'accident survenu pendant les épreuves.

Procédures et Calendrier d'inscription

La pré- inscription au CAP, BEP et mention complémentaire se fait uniquement par INSCRINET.

Le candidat devra **confirmer** sa candidature pour pouvoir se présenter à l'examen.

POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS (enseignement à distance, ex scolaires, ex apprentis, ex formation continue, salariés), un lien pour la pré-inscription sera activé le **mardi 13 octobre** et accessible à partir du site internet de l'académie de Toulouse :

http://www.ac-toulouse.fr rubrique examens et concours / CAP-BEP-MC

1 - Inscription

Ce service permet à un candidat de saisir son inscription. Après validation de son inscription, le candidat se voit attribuer un numéro d'inscription suivi d'un tiret et d'un chiffre.

NB : pour faciliter l'inscription des candidats ayant déjà présenté cet examen, certains champs seront initialisés si le candidat saisit sur la première page son numéro de candidat suivi de sa date de naissance.

Dans la mesure où il est inscrit par le biais du service inscription Grand public, il ne peut pas éditer la confirmation mais uniquement un récapitulatif de son inscription.

2 - Modification d'une inscription

Pour modifier son inscription, le candidat doit saisir son numéro d'inscription et sa date de naissance. Le numéro d'inscription sera alors suivi d'un numéro d'ordre différent (derrière le tiret). Ceci permet de vérifier lors du retour des confirmations que celle signée correspond bien à la dernière modifiée.

<u>Date d'ouverture du registre d'inscription</u> : 13/10/2015

<u>Date de fermeture du registre d'inscription : 20/11/2015</u>

Envoi des confirmations d'inscription aux candidats individuels : fin novembre 2015

Date limite de retour des confirmations d'inscription au rectorat: 11/12/2015

(DATE IMPERATIVE sous peine d'annulation de l'inscription)

.

Coordonnées des gestionnaires

Examen	Spécialité	Gestionnaire	Téléphone
CAP	accordeur de pianos	Catherine Lelièvre	7705
CAP	aéronautique	Séverine Soula	7117
CAP	agent d'entreposage et de messagerie	Besma Hedhli	7744
CAP	agent de prévention et de médiation	Caroline Janusz	7747
CAP	agent de propreté et d'hygiène	Anna Royo	7745
CAP	agent de sécurité	Besma Hedhli	7744
CAP	agent polyvalent de restauration	Anna Royo	7745
CAP	agent vérificateur d'appareils d'extincteurs	Nicole Oulieu	7138
CAP	arts de la reliure	Catherine Lelièvre	7705
CAP	arts du bijou et du joyau	Besma Hedhli	7744
CAP	arts du bois	Karine Solis	7746
CAP	assistant technique en milieu familial et collectif	Anna Royo	7745
CAP	boucher	Valérie Miramont	7759
CAP	boulanger	Valérie Miramont	7759
CAP	cannage et paillage ameublement	Besma Hedhli	7744
CAP	carreleur mosaîste	Karine Solis	7746
CAP	charcutier traiteur	Valérie Miramont	7759
CAP	charpentier bois	Didier Puechberty	7811
CAP	chocolatier confiseur	Valérie Miramont	7759
CAP	coiffure	Anna Royo	7745
CAP	composites plastiques chaudronnés	Catherine Enikeff	7137
CAP	conducteur d'engins: travaux publics et carrières	Karine Solis	7746
CAP	conducteur d'installations de production	Aude Appadoo	7140
CAP	conducteur livreur de marchandises	Chantal Ramon	7679
CAP	conducteur routier de marchandises	Chantal Ramon	7679
CAP	constructeur bois	Didier Puechberty	7811
CAP	constructeur de routes	Karine Solis	7746
CAP	constructeur canalisations travaux publics	Karine Solis	7746
CAP	construction des carrosseries	Chantal Ramon	7679
CAP	cordonnier multi services	Besma Hedhli	7744
CAP	couvreur	Didier Puechberty	7811
CAP	cuisine	Nicole Oulieu	7138
CAP	dessinateur exécution communication graphique	Catherine Lelièvre	7705
CAP	distribution d'objets et services à la clientèle	Besma Hedhli	7744
CAP	doreur à la feuille ornemaniste	Besma Hedhli	7744
CAP	ébéniste	Karine Solis	7746
CAP	employé commerce multi spécialités	Nadine Cherfa	7748
CAP	employé de vente	Nadine Cherfa	7748
CAP	employé technique de laboratoire	Claire Incorvaia	7749
CAP	encadreur	Karine Solis	7746
CAP	esthétique cosmétique parfumerie	Claire Incorvaia	7749
CAP	ferronnier	Besma Hedhli	7744
CAP	fleuriste	Besma Hedhli	7744
CAP	froid et climatisation	Muriel Legrand	7116
CAP	glacier fabricant	Valérie Miramont	7759
CAP	horlogerie	Besma Hedhli	7744
CAP	installateur sanitaire	Muriel Legrand	7116
CAP	installateur thermique	Muriel Legrand	7116
CAP	instruments coupants de chirurgie	Catherine Enikeff	7137
CAP	maçon	Karine Solis	7746
CAP	maintenance des bâtiments de collectivité	Karine Solis	7746

0.15			
CAP	maintenance des matériels	Aude Appadoo	7140
CAP	maintenance des véhicules	Chantal Ramon	7679
CAP	marbrier du bâtiment et décoration	Catherine Lelièvre	7705
CAP	maroquinerie	Besma Hedhli	7744
CAP	menuisier aluminium verre	Muriel Legrand	7116
CAP	menuisier en sièges	Karine Solis	7746
CAP	menuisier fabricant de menuiserie, mobilier, agencement	Didier Puechberty	7811
CAP	menuisier installateur	Didier Puechberty	7811
CAP	métiers du pressing	Besma Hedhli	7744
CAP	métiers de la blanchisserie	Besma Hedhli	7744
CAP	métiers de la mode	Besma Hedhli	7744
CAP	opérateur projectionniste de cinéma	Catherine Lelièvre	7705
CAP	ortho- prothésiste	Myriam Filoni	7750
CAP	pâtissier	Valérie Miramont	7759
CAP	peintre applicateur de revêtements	Karine Solis	7746
CAP	peinture en carrosserie	Chantal Ramon	7679
CAP	petite enfance (09-12-31)	Caroline Janusz	7747
CAP	petite enfance (autres départements)	Christine Businello	7527
CAP	plâtrier plaquiste	Karine Solis	7746
CAP	podo-orthésiste		7750
	•	Myriam Filoni	
CAP	préparation et réalisation d'ouvrages électriques	Myriam Filoni	7750
CAP	réalisation en chaudronnerie industrielle	Catherine Enikeff	7137
CAP	réparation des carrosseries	Chantal Ramon	7679
CAP	restaurant	Nicole Oulieu	7138
CAP	sellerie générale	Besma Hedhli	7744
CAP	sellier harnacheur	Besma Hedhli	7744
CAP	sérigraphie industrielle	Catherine Lelièvre	7705
CAP	serrurier métallier	Muriel Legrand	7116
CAP	services en brasserie café	Valérie Miramont	7759
CAP	services hôteliers	Valérie Miramont	7759
CAP		Catherine Lelièvre	7705
	signalétique enseigne décor		
CAP	solier moquettiste	Karine Solis	7746
CAP	tailleur de pierres	Catherine Lelièvre	7705
CAP	tapissier d'ameublement	Besma Hedhli	7744
CAP	tournage en céramique	Catherine Lelièvre	7705
CAP	vannerie	Besma Hedhli	7744
CAP	vendeur magasinier en pièces de rechange automobile	Aude Appadoo	7140
CAP	vêtements de peau	Besma Hedhli	7744
BEP	accompagnement soins et services à la personne	Catherine Lelièvre	7705
BEP	agencement	Didier Puechberty	7811
BEP	aménagement et finition	Karine Solis	7746
BEP	auxiliaire en prothèse dentaire	Myriam Filoni	7750
		•	
BEP	bois	Didier Puechberty	7811
BEP	boucher charcutier	Valérie Miramont	7759
BEP	conduite de procédés industriels et transformation	Catherine Enikeff	7137
BEP	électrotechnique énergie équipements communicants	Myriam Filoni	7750
BEP	études du bâtiment	Didier Puechberty	7811
BEP	froid et conditionnement de l'air	Muriel Legrand	7116
BEP	hygiène et propreté	Anna Royo	7745
BEP	industries graphiques	Catherine Lelièvre	7705
BEP	installation des systèmes énergétiques et climatiques	Muriel Legrand	7116
BEP	logistique et transport	Besma Hedhli	7744
BEP	e ,	Claire Incorvaia	7744
	maintenance des produits et équipements industriels		
BEP	maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	Muriel Legrand	7116
BEP	menuiserie aluminium verre	Muriel Legrand	7116
BEP	métiers d'art :marchandisage visuel	Catherine Lelièvre	7705
BEP	métiers d'art : projets communication visuelle	Catherine Lelièvre	7705
BEP	métiers d'art : tapissier d'ameublement	Besma Hedhli	7744

BEP BEP BEP BEP BEP BEP BEP BEP BEP BEP	métiers d'art : verre- enseigne et signalétique métiers de la mode métiers de la relation clients et usagers métiers des services administratifs métiers du cuir : maroquinerie métiers du pressing et de la blanchisserie modeleur maquettiste optique lunetterie photographe plastiques et composites procédés de chimie eau papier cartons production mécanique réalisation d'ouvrages de métallerie du bâtiment réalisations du gros œuvre	Myriam Filoni Besma Hedhli Aude Appadoo Nadine Cherfa Besma Hedhli Besma Hedhli Catherine Enikeff Myriam Filoni Catherine Lelièvre Catherine Enikeff Catherine Enikeff Catherine Enikeff Catherine Enikeff Muriel Legrand Karine Solis	7750 7744 7140 7748 7744 7744 7137 7750 7705 7137 7137 7137 7136 7746
BEP BEP BEP BEP BEP	représentation informatisée de produits industriels restauration systèmes électroniques numériques technicien outilleur topographie travaux publics	Aude Appadoo Nicole Oulieu Catherine Enikeff Catherine Enikeff Karine Solis Karine Solis	7140 7138 7137 7137 7746 7746
MC V	aide à domicile boulangerie spécialisée coloriste permanentiste cuisinier en desserts de restaurant employé barman employé traiteur joaillerie maintenance des systèmes embarqués de l'automobile maintenance des équipements thermiques individuels maintenance et contrôle des matériels pâtisserie, glacerie, chocolaterie plaquiste sécurité civile et entreprise sommellerie soudage styliste visagiste zinguerie	Anna Royo Valérie Miramont Anna Royo Valérie Miramont Nicole Oulieu Valérie Miramont Besma Hedhli Chantal Ramon Muriel Legrand Aude Appadoo Valérie Miramont Karine Solis Nicole Oulieu Valérie Miramont Catherine Enikeff Anna Royo Didier Puechberty	7745 7759 7745 7759 7138 7759 7744 7679 7116 7140 7759 7746 7138 7759 7137 7745 7811

Pièces à fournir

a) Pièces communes à tous les candidats

- confirmation d'inscription, modifiée le cas échéant, datée et signée,
- certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou à la journée défense et citoyenneté ; à défaut, attestation de recensement (voir annexe 2),

b) candidats des établissements privés hors contrat, des CFA et candidats individuels :

- photocopie de la pièce d'identité (recto-verso),
- pour les candidats de nationalité étrangère, photocopie de la carte de séjour, du passeport en cours de validité ou autre pièce justifiant de l'identité,

c) candidats ayant déjà présenté cet examen :

- photocopie du relevé de notes de la (ou des) session(s) précédente(s),

d) candidats handicapés :

- photocopie de la demande d'aménagement d'épreuves, (ou notification, si déjà obtenu)

e) autres:

- photocopie du diplôme permettant d'obtenir certaines dispenses,
- courrier de demande de renonciation à un bénéfice, report de note ou représentation d'une dispense (annexe 5)
- photocopie de la décision de validation des acquis de l'expérience,
- certificat de scolarité pour les candidats mineurs inscrits au CNED,
- déclaration de décharge, pour les candidats individuels (annexe 4),
- fiche éducation physique et sportive (annexe 3) pour les candidats présentant cette épreuve.

f) cas particuliers :

- 1)- <u>esthétique-cosmétique parfumerie</u>: l'attestation de formation à l'utilisation des appareils de bronzage UV mis à la disposition du public devra être présentée avant le début de l'épreuve de techniques esthétiques.
- 2)- <u>pour les examens listés ci- après</u> : l'attestation de formation prévue par la recommandation R408 de la caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied (B.O. 46 du 13 décembre 2012) :
 - BEP aménagement finition
 - BEP réalisation du gros œuvre
 - BEP menuiserie aluminium verre
 - BEP réalisation d'ouvrages de métallerie du bâtiment
 - BEP travaux publics
 - CAP menuisier aluminium verre
 - CAP construction en béton armé du bâtiment
 - CAP constructeur en ouvrages d'art
 - CAP couvreur
 - CAP maçon
 - CAP peintre applicateur de revêtement
 - CAP serrurier- métallier
 - CAP tailleur de pierre marbrier du bâtiment et de la décoration
 - MC zinguerie

APPLICATION DE LA LOI PORTANT REFORME DU SERVICE NATIONAL POUR LES CANDIDATS A UN EXAMEN OU UN CONCOURS

La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997, portant réforme du service national, fait obligation aux jeunes français de se faire recenser puis de participer à une journée d'appel de préparation à la défense (APD). Les articles L 113-4 et L 114-6 de cette loi stipulent qu'avant l'âge de 25 ans les intéressés ne peuvent s'inscrire à un examen ou à un concours soumis à l'autorité publique que s'ils sont en règle avec la loi.

Public concerné par la loi :

- . Jeunes hommes, de nationalité française, nés à partir du 1er janvier 1979
- . Jeunes filles, de nationalité **française**, nées à partir du 1er janvier 1983

Justificatifs à produire :

- . Photocopie du **certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense** (ou de l'attestation de recensement, s'ils n'ont pas encore effectué la journée d'appel). A défaut de ce certificat, une attestation de l'administration chargée du service national indiquant que la personne est en règle au regard des obligations du service national, attestation d'exemption, attestation provisoire :
- soit parce qu'elle n'a pas pu participer pour un motif reconnu valable à l'une des sessions d'appel de préparation à la défense auxquelles elle était conviée et se trouve en instance de convocation ;
- soit parce qu'elle est un grand infirme ou atteinte d'une maladie invalidante ou d'un handicap la rendant inapte à répondre à l'APD (article R 112-7 nouveau du code du service national).

Modalités pratiques de recueil et de prise en compte des justificatifs

Les justificatifs sont à joindre au dossier d'inscription. La situation du candidat vis à vis du service national doit être **appréciée à la date de l'inscription à l'examen ou au concours** pour déterminer quel justificatif le candidat doit produire pour être en règle. Le certificat de participation à l'APD confirme la déclaration de recensement, la production de ce **seul** document permet donc à l'intéressé de s'inscrire à un examen ou à un concours. Le tableau suivant indique selon la date de naissance et l'âge des candidats le justificatif à produire pour l'inscription à un examen ou à un concours.

Justificatif à produire par les candidats aux examens et concours selon leur date de naissance et leur âge :

	- de 16 ans	de 16 à 18 ans	de 18 à 25 ans	+ de 25 ans
Filles et garçons de nationalité française*	Rien à fournir	Attestation de recensement ou certificat de participation à l'APD	Certificat de participation à l'APD	Rien à fournir
	Né(e) après le 20/11/1999	Né(e) dans la période du 20/11/1997 et le 20/11/1999	Né(e) dans la période du 20/11/1997 au 20/11/1990	Né(e) avant le 20/11/1990

^{*} Ne sont donc pas concernés les jeunes de nationalité étrangère ou en cours de naturalisation ; par contre, ceux ayant la double nationalité sont concernés.

EPREUVE OBLIGATOIRE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EXAMEN PONCTUEL TERMINAL Candidats individuels ou issus d'un établissement privé hors contrat A retourner au Rectorat - DEC 4 – CS 87703 31077 Toulouse cedex 4

ACADEMIE DE TOULOUSE			(CAP/BEP			
Département : Session : 2016			S	pécialité:	☐ Fille	e 🔲 Ga	rçon
NOM: Date de naissance:/			F	Prénom :			
Etablissement fréquenté :							
En conformité avec la loi n° 2002- Veuillez faciliter notre tâche en no					famille par les i	noyens les plus rapid	es.
1. N° de téléphone du domicile :	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		N° de p	ortable:			
2. N° du travail du père :			N° du tr	avail de la mère :			
CADRE RESERVE AU MEDE	ECIN (SVP entoure	r une de	es lettres A	- B - C ou D)			
Le médecin soussigné(e)		A - Apt	te			B - Inapte total	
			pte partiel			D – En situation de l	1
certifie que la candidate est : Date, signature et cachet du médec	rin	(apte à	subir l'épre	uve adaptée)		(apte à subir l'épreuv	* '
Bute, signature et euenet du medec						préciser la classification éducation nationale du handicap:	
					1		
Les référentiels d'évaluation son 2007.	t ceux figurant dar	ıs les an	nexes de la	note de service nº	2007-137 publ	iée au B.O n°31 du (6 septembre
1°) Candidates aptes: elles dev	ront choisir <u>un</u> ense	emble de	deux activi	ités)			
cocher un ens	semble ci-dessous			CA	DRE RESERV	E A LA NOTATION	N
demi-fond	badminton simple			activité 1	activité 2	note /40	note finale/20
demi-fond	tennis de table sim	ple					
sauvetage	badminton simple						
gymnastique au sol	badminton simple			Note /20	Note/20	y - 2	Note finale commission
gymnastique au sol	Tennis de table						
2°) Candidates inaptes partielles et/ou en situation de handicap: L'épreuve adaptée doit être choisie parmi les activités suivantes: - lancer de massue (sauf inaptes partielles et déficientes visuelles) - lancer de poids (sauf fauteuils) - danse (chorégraphie individuelle) - natation - nage de durée (sauf fauteuils électriques) Préciser obligatoirement votre choix:							
Date et signature de l'intéressée ou des parents si vous êtes mineure Nom et signature du Professeur d'EPS Signature du Chef d'Eta et cachet de l'établissem							

DECLARATION de DECHARGE

Je soussigné(e)		
NOM	Prénom	
Candidat(e) au :		
☐ brevet d'études professionnelle	s(indic	quer la spécialité)
certificat d'aptitude professionn	elle (indic	quer la spécialité)
mention complémentaire	(indi	quer la spécialité)
d'épreuve et de la nécessi	nites d'indemnisation en cas d'accid té de contracter une assurance, de toute responsabilité au cas où je s de l'examen.	
	А	le
	Signa	ature

SESSION 2016

Je soussigné(e) :			
NOM :			
PRENOM:			
Candidat(e) à l'examen :		(ii	ndiquez la spécialité)
reconnais ne pas vouloir soll pour le ou les épreuves suivantes :	iciter la conservatio	n du ou des k	pénéfices de notes
- unité : (exemple UG1 Français, histo		Note: 15/20	Bénéfice en : 2014
- unité :			
- unité : - unité :			
- unite	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Je reconnais avoir été informé(e) que d	ns le bénéfice des notes u par unité, obtenu à une épreuve m	égales ou supér naîtresse (ex : U	ieures à 10/20, P2) même si je n'ai
demande le report des notes of soit leur conservation pour la session		s à 10 (pour les	s CAP uniquement),
- unité : (exemple UG1 Français, histo		Note: 08/20	Session : 2015
- unité :			
- unité :		•••••	
- unité :	•••••		
☐ Demande de présentation d' détention d'un diplôme le permettar - unité : (exemple UG1 Français, histo - unité :	nt : ire-géo, educ.civ)		
J'ai conscience que le renonceme dispensée ou le report de note e épreuves concernées, le ou les no compte, et ce même si elles sont in	st définitif. Si je déci tes obtenues en 2015	de alors de re 5 seront alors	eprésenter le ou les
	A,	le	
	Signature du (de la) d	candidat(e)	